

Maroc: Mouammar Kadhafi réclame près de 8 millions d'euros à 3 quotidiens

CASABLANCA (AFP) - Le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi a réclaté lundi à trois quotidiens marocains des dommages et intérêts de 90 millions de dirhams (environ 8 millions d'euros) pour "atteinte à la dignité d'un chef d'Etat", a-t-on appris de source judiciaire.



Le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi à Rome le 12 juin 2009 (© AFP/Archives - Christophe Simon)

"Le président de la Libye, Mouammar Kadhafi, m'a chargé -via le bureau de la +fraternité arabe de Rabat+ (ambassade libyenne)- de réclamer des intérêts de 30 millions de dirhams pour chacun des journaux marocains: Al Jarida Al Aoula, Al Ahdath Al Maghribia et Al Massae", a déclaré devant un tribunal de Casablanca Me Ali Belkadi.

Les trois journaux indépendants sont poursuivis dans des dossiers distincts pour avoir "diffamé" Mouammar Kadhafi dans des articles de presse.

Les plaintes ont été déposées contre Ali Anouzla, directeur d'Al Jarida Al Aoula, Mohamed Brini et Mokhtar Labzioui, directeur et journaliste d'Al Ahdhat Al Maghribia, ainsi que Rachid Nini et Youssef Meskine, directeur et journaliste d'Al Massae.

La défense, composée d'une vingtaine d'avocats, a réclaté l'annulation des poursuites pour vices de forme et contesté le statut de président à Mouammar Kadhafi, soulignant que ce dernier "réfute lui-même le statut de président de la Jamahiriya libyenne".

"La Constitution de ce pays le qualifie simplement de guide", a ainsi déclaré devant la cour l'ancien bâtonnier de Kénitra (nord de Rabat), Abderrahim Jamaï.

"L'ancien président américain (George) Bush n'a pas réclaté des intérêts d'un tel montant contre le journaliste irakien", a-t-il ajouté en allusion à Mountazer al-Zaïdi, devenu célèbre pour lui avoir lancé ses chaussures à la figure.

"J'ai écrit en février dernier un papier qui évoque en substance l'absence de démocratie dans les pays maghrébins, surtout en Libye. Je maintiens mes propos, c'est une dictature qui dure depuis 40 ans", a pour sa part déclaré lundi Ali Anouzla à l'AFP.

Le procès doit reprendre le 22 juin avec les plaidoiries de la défense.